

# PROCES VERBAL du 04 avril 2024

SEANCE DU 13/04/2023

Convocation du 04/04/2023

Nbre de Conseillers en exercice : 11 Nbre de Conseillers présents : 7

Nbre de Conseillers exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois d'avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la Présidence de Monsieur COMET Jean Pierre, Maire.

Présents : MM. COMET Jean Pierre, CABAL Jacques, CASTEX Martine, LAPEYRADE Florence, ROGER Marie-Thérèse, AMIEL Florian et ESPOUY Vincent.

Absents excusés : GRISON Joëlle, CUSSOU Jacques, LASSERRE Marc et VENTURIN Marc.

M. CABAL Jacques a été élu secrétaire de séance.

## Ordre du jour :

Vote du compte administratif 2023

- Approbation du compte de gestion 2023

- Affectation des résultats

- Vote des taux d'imposition

- Vote du Budget Primitif 2024

- Questions diverses.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. CABAL Jacques, Adjoint au Maire, afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. COMET Jean-Pierre, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		330 574.34 €		38 588.82 €		369 163.16 €
Opérations de l'exercice	122 662.79 €	179 964.45 €	87 380.59 €	49 301.35 €	210 043.38 €	229 265.80 €
Totaux	122 662.79 €	510 538.79 €	87 380.59 €	87 890.17 €	210 043.38 €	598 428.96 €
<b>RESULTATS DEFINITIF</b>		<b>387 876.00 €</b>		<b>509.58 €</b>		<b>388 385.58 €</b>

2) Considérant les excédents, décide d'affecter les sommes de

509.58 €

au cpte 001 Excédent d'investissement  
au cpte 002 excédent de fonctionnement reporté

387 876.00 €

au cpte 1068 - Besoin de financement

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1e) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2e) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3e) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **AFFECTATION DE RESULTAT**

Résultat de fonctionnement	57 301.66 €
Résultat antérieurs reportés	330 574.34 €
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>387 876.00 €</b>

## **VOTE DES TAXES COMMUNALE 2024**

### **Taux inchangés**

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	29.23	29.23
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	52.94	52.94
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	5.47	5.47

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

**ADOpte** le budget primitif communal pour 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses 552 913.00 €

Recettes 552 913.00 €

Section d'investissement

Dépenses 142 100.00 €

Recettes 142 100.00 €

La séance est levée à 20h

Le Maire,  
COMET Jean Pierre



Le Secrétaire,  
Jacques CABAL

